

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019 – 19 heures 00
Salle du Conseil Municipal

La séance est ouverte à 19 heures.

Le Conseil Municipal :

-DESIGNE un secrétaire de séance

-ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal de la séance du 21 février 2019

-APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2018 (budgets annexes et budget principal) dressés par le Receveur Municipal

-APPROUVE les comptes administratifs 2018 des budgets annexes et du budget principal et **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2018

-ADOpte les budgets annexes 2019 et le budget principal 2019

-DECIDE le maintien des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2019 comme suit :

*taxe d'habitation : 5,72 %

*taxe foncière (bâti) : 8,96 %

*taxe foncière (non bâti) : 40,64 %

-DECIDE le versement d'une subvention du budget principal d'un montant de 24 650 € vers le budget annexe « EAU »

-ATTRIBUE les subventions suivantes :

* 80 € à l'association La Croix Bleue, La Pédiatrie Enchantée au titre de l'année 2019

* 60 € à l'association Les Joueurs du Fort pour la mise en place d'un atelier « jeux de société » durant le centre aéré des vacances de Printemps 2019

*750 € au Judo-Club de Basse-Ham pour l'achat de tatamis d'occasion

*1310 € au Badminton-Club de Basse-Ham pour l'acquisition de matériel divers

-FIXE le montant des subventions de fonctionnement 2019 aux associations locales

La séance est levée à 21 heures.